



Règlement
26191– LOTERIE OLYMPICS x LECLERC

1. Organisation

- 1.1. La Société PROCTER & GAMBLE FRANCE SAS, au capital de 152 400 euros, dont le siège social est situé au 163, quai Aulagnier, 92600 Asnières-sur-Seine, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n°391 543 576, organise un jeu gratuit avec obligation d'achat sur internet et annoncé en magasin, sur le site <https://www.enviedepius.com/>
- 1.2. En participant à cette Campagne, les participants acceptent l'applicabilité des présentes conditions promotionnelles.
- 1.3. P&G a le droit, à sa propre discrétion et sans préavis, de changer ou de modifier les présentes conditions promotionnelles pendant la durée de cette Campagne, ou d'interrompre, de modifier ou d'adapter la présente Campagne si les circonstances l'exigent, sans que P&G et/ou le fournisseur ne soient tenus d'indemniser les participants de quelque manière que ce soit. Le changement ou l'adaptation des conditions promotionnelles et la résiliation, le changement ou l'adaptation de la Campagne seront annoncés par P&G via le site web <http://www.enviedepius.com/loterie-tickets-midi>
- 1.4. L'organisation de cette Campagne est assurée par HighCo DATA France dont le siège social est situé au 365 AVENUE ARCHIMEDE - CS 70392 - 13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3, au nom de Procter & Gamble.
- 1.5. Procter & Gamble se réserve droit de l'annoncer sur tout autre support.
- 1.6. La Campagne débute le 04/06/2024 et se termine le 15/06/2024 (date limite de participation sur le site 29/06/2024). Elle se déroule exclusivement dans les magasins Leclerc physiques et/ou en ligne en France Métropolitaine présents sur la liste de l'article 15.
- 1.7. Le droit français s'applique aux présentes conditions promotionnelles. Tout litige découlant des conditions promotionnelles ou de la Campagne doit être soumis au tribunal du domicile du défendeur. 1.8. Les données personnelles fournies ne seront utilisées que pour le traitement de cette Campagne et seront supprimées au terme de celle-ci (voir également 9.1).

2. Conditions

- 2.1. La participation est soumise à l'obligation d'achat de produits éligibles à la campagne. 2.2. Les participants sont tenus de fournir des informations correctes, à jour et complètes. P&G n'est pas responsable de tout dommage résultant de la transmission d'informations incorrectes.
- 2.3. P&G est en droit de disqualifier des participants s'il estime que ceux-ci n'agissent pas conformément aux présentes conditions promotionnelles ou si les participants accèdent à cette Campagne de manière frauduleuse.
- 2.4. Vous êtes tenus de conserver votre preuve d'achat originale jusqu'à la fin de la Campagne. 2.5. P&G et/ou le fournisseur sont à tout moment en droit de vous réclamer votre preuve d'achat afin de vérifier votre achat. Cette vérification peut être effectuée en cas de suspicion de fraude ou de manière purement aléatoire. Si vous ne pouvez pas fournir cette preuve d'achat, vous serez automatiquement exclu de la participation et vous ne recevrez pas de remboursement.
- 2.6. P&G ne peut être tenu responsable sur la base des présentes conditions promotionnelles ou de la présente Campagne. P&G n'est pas responsable des dommages de toute nature découlant de la participation à cette Campagne.
- 2.7. P&G ne serait être tenu responsable eu égard aux conditions d'attribution des tickets (dates des épreuves, type d'épreuve, catégorie de tickets, partage des informations en amont de la compétition, format des places, cessions ou remboursements, liste non exhaustive) indépendantes de sa volonté et/ou tributaire des décisions du Comité International Olympique.

3. Qui Peut Participer?

- 3.1. La Campagne est ouverte à toute personne, hommes et femmes, ayant plus de 18 ans (à la date limite de participation à la Campagne, soit le 29/06/2024) et résidant en France Métropolitaine. 3.2. Ne peuvent pas participer à la loterie les personnes ne répondant pas aux conditions visées ci-dessus, et en tout état de cause :
 - a) les membres de la direction et du personnel de la société organisatrice ;



c) les membres de leurs familles respectives.

4. Principe de la Campagne

4.1. Remplir les conditions de participation ci-dessus de l'article 5.1

4.2. Une seule participation par foyer (même nom et/ou même adresse et/ou même adresse email) et un seul lot par foyer.

4.3. La société organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participants.

5. Comment Participer ?

5.1. Pour participer à cette Campagne il convient de :

- Acheter dans un magasin Leclerc entre le 04/06/2024 00:00 et le 15/06/2024 23:59, l'un des produits participants ; parmi la liste suivante cf. article 16.
- Conserver vos preuves d'achat.
- Visiter le site <http://www.enviedeplus.com/loterie-tickets-midi> puis s'inscrire pour devenir membre, et remplir le formulaire.
- Scanner votre ticket de caisse avant le 29/06/2024.
- Pour être éligible spécifiquement à la loterie, il est demandé de confirmer ou renseigner son adresse
- Les demandes transmises après le 29/06/2024 ne seront plus traitées.
- Pour être éligible aux lots, il est demandé de confirmer ou renseigner son adresse.
- Les frais de participation ne sont pas remboursés.

ATTENTION : Pour que votre demande soit acceptée, il faut notamment que les informations ci-dessous soient présentes et lisibles sur le ticket de caisse :

- la date d'achat et l'heure d'achat ;
 - le nom et l'adresse du magasin ;
 - les produits achetés éligibles ainsi que les quantités et les montants d'achat ;
 - la marque des produits achetés ;
- Si vous désirez participer à plusieurs cashbacks et que vous n'avez qu'1 seul ticket de caisse avec l'intégralité de vos achats, sélectionnez bien l'intégralité des vignettes dans la même participation. En effet, chaque ticket ne peut être utilisé qu'une seule fois par offre. Pensez donc à bien déclarer l'ensemble des produits.
- Chaque ticket de caisse ne peut être utilisé qu'une seule fois par offre. Pensez à déclarer l'ensemble des produits présents sur votre ticket de caisse lors de votre participation.
- Une fois le ticket de caisse transmis vous ne pourrez plus le réutiliser sur l'offre.

6. Les Lots

6.1. Sont mis en jeu lors des tirages au sort :

- Un seul tirage au sort de **5 gagnants** au total remportant chacun 2 places pour les Jeux Olympiques ou Paralympiques de Paris 2024.

Ce lot ne comprend pas :

- Les frais d'hébergement
- Les frais de transport
- Les repas
- Les dépenses personnelles et les pourboires
- L'assurance



- 6.2. Le Gagnant est parfaitement informé qu'il est seul responsable de l'utilisation de leur dotation. La Société organisatrice ne peut être tenue responsable pour tous défauts ou défaillances des dotations. Les Dotations, dont la description précède, seront attribuées telles quelles aux Gagnants et ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. Elles ne pourront en aucun cas être échangées contre toute autre Dotation sous réserve de force majeure. Il ne sera attribué aucune contre-valeur en espèces ou en nature en échange des Dotations gagnées. Les Participants et les Gagnants sont informés que la vente et/ou l'échange de Dotation sont interdits.
- 6.3. La société organisatrice se réserve le droit de remplacer les prix indiqués ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres prix de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment en cas de rupture même momentanée de stock.
- 6.4. Les prix offerts ne peuvent donner lieu, de la part des gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Les prix comportent l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.

7. Désignation des Gagnants

- 7.1. Un tirage au sort seront effectués par un huissier de justice d'ici le 12 juillet 2024 parmi les personnes ayant répondu correctement aux modalités de participation. Les retraitements effectués après cette date ne pourront pas être inclus dans le tirage au sort.

Date du tirage au sort	Participations éligibles	Nb de gagnants
D'ici 12 juillet 2024	Pour les participations traitées valides entre le 04/06 et le 29/06/2024	5

- 7.2. Il ne sera autorisé qu'un seul lot par foyer/compte Envie de Plus.
- 7.3. Les gagnants seront notifiés dans un délai de 10 jours environ après la date du tirage au sort. Cependant ils ne recevront les modalités de leurs gains ainsi que leur(s) place(s) seulement quelques semaines avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, Procter & Gamble étant tributaire des décisions et notifications du Comité International Olympique quant à l'attribution des places.
- 7.4. Les gagnants recevront donc leur tickets quelques jours avant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Un lien de réclamation sera envoyé à l'adresse électronique indiquée par les gagnants lors de leur inscription sur le site Envie de Plus. Les gagnants devront cliquer sur le lien de réclamation pour être redirigés vers l'application de billetterie afin d'accepter leurs prix/billets. Si cette adresse s'avère inexacte ou incomplète, ce gagnant perd également tout droit au produit gagné et à une indemnité éventuelle. Si l'adresse est incomplète, le prix ne sera pas envoyé au gagnant non plus et un autre gagnant sera désigné. Le prénom, le nom et l'adresse électronique de chaque invité devront être renseignés.
- 7.5. P&G ne serait être tenu responsable eu égard aux conditions d'attribution des tickets (dates des épreuves, type d'épreuve, catégorie de tickets, partage des informations en amont de la compétition, format des places, cessions ou remboursements liste non exhaustive) indépendantes de sa volonté et/ou tributaire des décisions du Comité International Olympique.
- 7.6. Si un prix ne peut être remis, celui-ci sera réattribué selon la liste des personnes suppléantes sélectionnées lors du tirage au sort.
- 7.7. Les dotations qui ne pourront être attribuées ou réattribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus seront perdues et ne seront pas réattribuées.

8. Données personnelles

- 8.1. Dans le cadre de cette Campagne, chaque participant veillera à ce que les informations personnelles qu'il fournit soient correctes, à jour et complètes.
- 8.2. Procter & Gamble France SAS est le responsable du traitement de vos données et traitera les données que



de nos marques). A cet effet, P&G pourra partager vos données personnelles et les transférer hors de l'Union Européenne, avec d'autres entités P&G et des tiers agissant en son nom dans le cadre de ses activités marketing ; vos données personnelles bénéficieront alors de mesures de protection et de garanties adéquates. Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données pour l'accès, la rectification, l'effacement, la portabilité de vos données, pour vous opposer à ou restreindre le traitement des données personnelles vous concernant dont P&G dispose, pour retirer votre consentement et/ou pour modifier vos préférences et abonnements en contactant : Procter & Gamble France SAS – Service Consommateurs – 92665 Asnières Cedex. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre mort et de leur traitement. Pour mieux adapter nos communications à vos centres d'intérêt, nous combinerons les données que vous fournissez ou que nous aurons obtenues de sources disponible sur le marché à d'autres données que nous aurons recueillies à votre sujet en provenance de plusieurs sources et de tiers. Vous trouverez l'intégralité de notre politique de confidentialité incluant plus d'informations sur vos droits liés à la protection des données et comment les exercer en ligne https://www.pg.com/privacy/french/privacy_statement.shtml

8.3. Vos données personnelles seront conservées pendant la durée nécessaire à l'exécution de l'opération et dans la limite de un an, sauf si une durée plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

9. Cas de Force Majeure - Réserve de Prolongation

9.1. La responsabilité des organisateurs ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de leur volonté, la présente Campagne devait être modifiée, écourté ou annulé, notamment en cas de pertes, vols ou détériorations qui pourraient éventuellement survenir sur les bulletins de participation.

9.2. L'organisateur se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée, sans y être tenus, même en cas de grève des postes.

9.3. Des additifs, ou en cas de force majeure, des modifications, à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant la durée de la Campagne. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

9.4. Les lots qui ne pourront être distribués, pour des raisons indépendantes de la volonté des organisateurs, ne seront pas réattribués.

10. Droits et responsabilités de l'organisateur

10.1. Les participants reconnaissent participer à cette Campagne à leurs propres risques. 10.2. Sauf disposition légale contraire, Procter & Gamble et les tiers engagés par Procter & Gamble ne peuvent pas être tenus responsables:

a) En cas d'interruption des réseaux, la perte, les retards ou manquements causés par la poste; b) En cas d'accidents, dommage aux biens, pertes, livraisons tardives, coûts et tout autre dommage, de quelque ordre ou de quelque cause que ce soit, survenant suite à la participation à cette Campagne ou à l'attribution, la réception ou l'utilisation du prix de quelque façon que ce soit; c) En cas de perte ou détérioration de quel qu'ordre que ce soit, du à l'utilisation d'un fichier ou document ayant été envoyé par post ou par courriel ou transféré de quelle qu'autre façon que ce soit aux organisateurs ou à l'agence dans le cadre de cette Campagne;

d) (les conséquences de) tout défaut dans les prix ;

e) Fautes de frappe, erreurs, ou contenu incorrect de quelque sorte que ce soit et sur quelque support que ce soit, et

f) Toute incompatibilité entre les technologies utilisées pour la Campagne et la configuration matérielle et/ou logicielle utilisée par le participant.

g) Pour l'utilisation par les participants des plateformes Facebook et Instagram.

Cette clause 10.2 n'est pas applicable en cas de négligence grave ou faute intentionnelle de la part de

l'organisateur, ses mandataires ou ses représentants.

11. Internet

11.1. Procter & Gamble rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau.

Highly Restricted



- 11.2. Plus particulièrement, Procter & Gamble ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.
- 11.3. Procter & Gamble ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site <http://www.enviedeplus.com/loterie-tickets-midi> à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problèmes liés notamment à l'encombrement du réseau. Tout joueur dont le score est faussé par un bug informatique ne saurait être déterminé gagnant du jeu.
- 11.4. Procter & Gamble se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre la Campagne en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au présent règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus.

12. Questions et remarques

- 12.1. Toute question ou remarque concernant la présente Campagne devra être envoyée par écrit dans un délai de 30 jours suivant la fin de la Campagne au <https://conso.highco-data.fr/fr/contact/> En cas de réclamation, il faudra préciser le numéro de l'opération concernée (26191).
- 12.2. Les questions et/ou remarques introduites en dehors du délai, ou qui ne sont pas formulées par écrit, ne seront pas traitées.

13. Acceptation du Règlement – Dépôt

- 13.1. Le fait de participer à cette Campagne implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.
- 13.2. Le règlement complet du jeu y compris ses avenants éventuels sont déposés auprès de l'étude huissier de justice, SCP SYNERGIE HUISSIER 13, 28 rue Fauchier, 13002 MARSEILLE
- 13.3. Il est disponible et en accès libre à l'adresse internet : <http://www.enviedeplus.com/loterie-tickets-midi>

14. Attribution De Compétence

- 14.1. Le présent règlement est soumis à la loi française.
- 14.2. La participation à cette Campagne implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage de la société Procter & Gamble pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les Tribunaux compétents.

Highly Restricted



15. Liste des magasins éligibles

Enseigne	Code Postal	Ville magasin
----------	-------------	---------------

LECLERC	81000	ALBI
LECLERC	81380	LESCURE D'ALBIGEOIS
LECLERC	31120	ROQUES SUR GARONNE
LECLERC	31340	VILLEMUR SUR TARN
LECLERC	31650	SAINT ORENS DE GAMEVILLE
LECLERC	11300	LIMOUX
LECLERC	11000	CARCASSONNE
LECLERC	81600	GAILLAC
LECLERC	46090	CAHORS PRADINES
LECLERC	66962	PERPIGNAN Cedex 9
LECLERC	34534	BEZIERS
LECLERC	66845	PERPIGNAN Cedex
LECLERC	09000	FOIX
LECLERC	82000	MONTAUBAN
LECLERC	31800	ESTANCARBON
LECLERC	09100	SAINT JEAN DU FALGA
LECLERC	12850	ONET LE CHÂTEAU
LECLERC	81300	GRAULHET
LECLERC	15000	AURILLAC
LECLERC	31180	ROUFFIAC
LECLERC	12200	VILLEFRANCHE DE ROUERGUE
LECLERC	46100	CAPDENAC LE HAUT
LECLERC	81660	BOUT DU PONT DE L'ARN
LECLERC	82100	CASTELSARRASIN
LECLERC	82000	MONTAUBAN
LECLERC	11106	NARBONNE Cedex
LECLERC	66162	LE BOULOU Cedex
LECLERC	32000	AUCH
LECLERC	31715	BLAGNAC Cedex
LECLERC	12850	ONET LE CHÂTEAU
LECLERC	34130	SAINT AUNES

LECLERC	AD500	ANDORRE LA VIEILLE PRINCIPAUTE D'ANDORRE
LECLERC	12100	MILLAU CREISSELS
LECLERC	81100	CASTRES
LECLERC	34403	LUNEL
LECLERC	34120	PEZENAS
LECLERC	34700	LE BOSC LODEVE
LECLERC	31470	SAINT LYS
LECLERC	11400	CASTELNAUDARY
LECLERC	81100	CASTRES

Highly Restricted



LECLERC 11000 CARCASSONNE

LECLERC	34500	BEZIERS
---------	-------	---------

16. Liste des marques éligibles

LIBELLE
Always
AlwaysDiscreet
Antikal
Apaisyl
Ariel
Aussie
BearFruits
Bion3
Braun
Dash
Fairy
Febreze

Fixodent
Gillette
Head&Shoulders
HerbalEssences
Jolly
KingC.Gillette
LaRecette
Lenor
MrPropre
Ninjamas
OralB
Pampers
Pantene
Richelet
Swiffer
Tampax
Venus
Vicks
ZzzQuil